



## Rupture conventionnelle de contrat

Par **piernath**, le **01/10/2012 à 13:22**

Bonjour,rn je souhaite quelque renseignement concernant mon cas !rnmon employeur a constaté plusieurs fautes a l'exercices de ma fonction .après convocation, mise a pied d'1 semaine en janvier 2012, il me demande aujourd'hui de faire une rupture conventionnelle de contrat sinon il me licencie pour faute grave !! sachant que je suis DP dans mon entreprise , je voudrait connaitre mes recours ,s'il en existe .... rnrnrn cordialement pierre

Par **pat76**, le **02/10/2012 à 15:29**

BonjourrnrnVous pouvez refuser la rupture conventionnelle car l'employeur ne pourra pas vous licencier pour faute grave.rnrnvous avez été mis à pied pour cette faute et il ne peut plus vous la reprocher. Surtout que cette faute à plus de deux mois et qu'il en avait eu connaissance à l'époque puisqu'il vous avait sanctionné par une mise à pied.rnrnde plus, vous êtes DP donc salarié protégé, l'employeur ne pourra vous licencier sans l'accord de l'inspection du travail et je peux vous garantir qu'il n'aura pas cette autorisation.rnrnDonc vous ne demandez pas de rupture conventionnelle.rnrnC'est parce que vous êtes DP que votre employeur vous a pris en grippe?